

LA "CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE"

Cette société qui a été fondée au 1er janvier 1899 dans un but purement philanthropique a soumis son bilan à l'Assemblée annuelle des sociétaires au mois de Février dernier, et ce rapport qui est signé par Arthur Gagnon, secrétaire trésorier et contresigné par les auditeurs, Geo. Gonthier et Aug. Comte ne peut pas nous laisser indifférent tant qu'aux résultats pratiques et aux avantages qu'il présente et nous en recommandons la lecture à tous nos lecteurs.

D'après le rapport que nous publions ci-après, il y avait \$27,804.37 au 31 décembre 1900, de capital, et les personnes qui s'inscriront en 1901 auront le bénéfice de l'intérêt que produira ce capital après 20 ans sans y avoir eux-mêmes contribué, et il en sera de même pour les années à venir et lorsque ce capital aura atteint Un Million de dollars, (ce qui arrivera avant 5 ou 6 ans) les personnes qui s'inscriront alors si elles survivent après vingt années de sociétariat, profiteront de l'intérêt de ce capital immense qui aura été versé avant leur entrée dans la société. Qu'en sera-t-il dans 20 ans si le capital inaliénable, à cette date est au-delà de DIX MILLIONS DE DOLLARS comme tout le fait prévoir ?

Quoi qu'il soit d'un intérêt financier considérable pour les personnes qui s'inscrivent maintenant, les avantages augmenteront donc au fur et à mesure que la société vieillira. Nous sommes heureux de constater que cette nouvelle institution a été placée sous la direction immédiate de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, dont le Bureau d'administration est composé de nos hommes d'affaires les plus éminents.

Cette Association est la plus ancienne de la Province et elle est dirigée dans l'intérêt exclusif de la nation et elle est la seule qui pouvait mener à bonne fin la Caisse Nationale d'Economie. Il suffit de lire attentivement les Statuts et les Règlements de la Caisse pour se convaincre de ce que nous avançons et le rapport ci-dessous démontrera à nos hommes d'affaires que ces mêmes Règlements ont été mis en pratique et que l'administration qui est dirigée par un de leurs anciens confrères mérite leur confiance.

RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.

A Monsieur le Président, aux Directeurs et aux membres de la Caisse Nationale d'Economie.

Monsieur le Président,
Messieurs,

En vous présentant le deuxième rapport financier de la Caisse Nationale d'Economie, je crois qu'il est de mon devoir de vous donner quelques détails de mon administration pendant l'année 1900.

Le système d'opération de la Caisse Nationale d'Economie était tout à fait nouveau dans notre pays; je n'avais, par conséquent, aucun précédent sur lequel je puisse me guider. Dès le début, en 1899, j'avais donc adopté les registres et la tenue des livres qui me semblaient le mieux convenir à l'administration des fonds versés par les sociétaires.

C'était une expérience qui m'a profité; au mois de janvier 1900, j'ai dû modifier les livres de Caisse, tant pour le Bureau principal que pour les sections, ainsi que les livres des sociétaires.

J'ai introduit dans les sections et les bureaux de perception, un système de feuilles de rapport mensuel qui me donne entière satisfaction et me facilite singulièrement le contrôle des argentés versés par les sociétaires dans les dits bureaux de perception.

Ces nouveaux registres ont un avantage inappréciable, ils établiront nettement la balance des montants dus par chaque sociétaire à la fin de l'année, et les montants totaux des sommes versées par les sociétaires

durant l'année; à ces montants devront correspondre les recettes d'entrées au livre de caisse au cours de la même année.

Il me reste à mettre en opération un registre de statistique qui indiquera journalièrement le nombre de membres inscrits à la classe A et à la classe B, des membres radiés ou décédés et des sociétaires en règle avec la Caisse Nationale d'Economie.

Au commencement de l'année 1900, j'ai adopté un livre d'inscription pour les nouveaux sociétaires avec numéros d'ordre continus et jamais répétés qui facilite considérablement le travail et fait disparaître toutes occasions d'erreurs dans les écritures; ainsi, étant donné qu'il n'existe point de transfert pour les sociétaires qui changent de domicile, ceux-ci peuvent payer leurs contributions dans n'importe quel bureau de perception, à condition de donner le numéro de leurs livrets; vous le voyez, Messieurs, il n'y a plus d'erreur possible.

Je désirerais attirer votre attention sur l'accroissement constant des sociétaires depuis le début des opérations. J'y vois prouvé de façon irréfutable, le fait que la confiance de nos premiers adhérents, loin de diminuer, n'a cessé de s'affermir; pour ma part, et comme principal directeur de mon travail, je me suis attaché à convaincre les associés de la vitalité de notre société; celle-ci n'est pas, en effet, de durée éphémère; elle est stable et de nature à enseigner aux générations l'art en même temps que la science de l'économie domestique; elle a comme but de les aider à faire fructifier le travail présent pour assurer à la vieillesse future, la dignité du repos à l'abri de la misère.

La confiance dont je viens de vous parler, Messieurs, elle existe réellement parmi la société, à tel point que plusieurs de ses membres ont payé d'avance durant l'année échu, tant pour eux que pour leurs enfants les contributions totales des vingt années, au bout desquelles s'obtient la rente viagère.

Mon premier rapport annuel établissait, comme sociétaires inscrits au 31 décembre 1899, 1,371 membres de la classe A, et 816 de la classe B, formant un total de 2,187 sociétaires.

Pendant l'année qui vient de finir, nous avons inscrit 3,964 membres classe A, 503 classe B, formant un total de 4,467 sociétaires, soit 6,594 pour les deux années.

Si nous considérons que les membres de la classe B au nombre de 1,319 versent à la caisse le double de la classe A, nous pouvons dire que, au 31 décembre 1900, nous avons inscrit l'équivalent de 7,913 sociétaires.

La confiance qui amène le nombre, et le nombre qui amène la force ne sont pas tout, Messieurs, pour assurer le succès d'une œuvre. Il faut y joindre la persévérance.

Cette qualité indispensable n'a pas manqué à notre société, je m'en suis convaincu en dressant une liste des membres dont les contributions ne sont pas en règle.

Sur 2127 membres inscrits durant l'année 1899, je n'en ai trouvé au 31 décembre 1900 que 207 en défaut. Remarquez encore que ce chiffre s'est trouvé considérablement diminué durant le mois de janvier dernier; si vous faites la part des décès survenus, vous constaterez combien le nombre des personnes qui ont discontinué de payer est minime, ajoutez enfin que les causes, les raisons de ces quelques défaillances ont pu, ont dû être graves et impérieuses, et vous serez d'accord avec moi, j'en demeure certain pour louer la persévérance des sociétaires.

Le résultat de cette confiance, cet accroissement; cette persévérance, a été de par la logique même du système une grande progression du capital.

D'après le rapport du 31 décembre 1899, il y avait en caisse à cette époque, un capital inaliénable de \$7,379.67.

Le rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui établit que nous avons en banque, en obligations et en débetures un capital de \$27,804.37.

C'est donc une augmentation de \$20,424.70, nous nous trouvons avoir encaissé en l'année 1900 trois fois plus d'argent que durant l'année 1899.

Il nous est permis d'espérer la même progression pour l'année 1901.

Nous aurions alors au 31 décembre 1901, 6,000 nouveaux sociétaires inscrits, avec un capital inaliénable d'au moins \$75,000.00.

En mettant en regard les résultats obtenus en France par les Prévoyants de l'Avenir, vous constaterez à notre avantage les différences suivantes :

	Membres	Capital	Membres	Capital
	Prévoyants de l'avenir.	C. N. d'E.	Prévoyants de l'avenir.	C. N. d'E.
Au 31 déc.	1881 757	1,604 00	2,127	7,379 00
do	1882 1,432	4,738 00	6,544	27,804 37
do	1883 3,769	13,092 00	12,609	75,000 00

Je n'ai plus que quelques remarques à ajouter.

Durant le cours de ces deux années d'administration, je me suis toujours tenu dans les strictes limites des Statuts et Règlements de la Caisse, j'ai fortement recommandé à tous nos agents et percepteurs de ne rien exagérer et de donner à la lettre, les explications nécessaires sur le fonctionnement de la société.

J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour renseigner le comité de surveillance, je

me suis tenu à la complète disposition de Messieurs les auditeurs qui ont fait un travail de vérification considérable et dont les rapports corroboreront, je l'espère, ce que j'ai eu l'honneur de vous dire et donneront toute satisfaction aux sociétaires de la Caisse Nationale d'Economie.

Avant de terminer, je crois devoir vous faire part des craintes que j'ai éprouvées au sujet de l'insuffisance de la contribution annuelle d'un dollar. J'ai été à même, plus que tout autre, de constater cette insuffisance au début d'une société aussi importante que la Caisse Nationale d'Economie, car les frais sont toujours considérables. Notez bien que je parle de frais indispensables, achat de livres de compte et registres de tous genres, de certificats d'admission, de livrets de sociétaires, papeterie, ameublement, dépenses ayant trait au bon fonctionnement et au personnel nécessaire d'une société si nombreuse, etc.

Nous n'oublions pas au reste, que l'économie qui est notre devise, doit être aussi notre règle de conduite.

Enfin, messieurs, nous avons grande confiance dans le dévouement et le travail gratuit des directeurs de l'Association St-Jean-Baptiste et nous sommes persuadés que celle-ci en retirera elle-même, avant peu, de réels bénéfices.

Monsieur le Président,

Messieurs.

La Caisse Nationale d'Economie se trouve donc établie sur des bases solides. Nous ne doutons pas que nos populations se pénètrent de plus en plus de l'idée directrice et fondamentale des fondateurs de notre œuvre, idée qui se résume en peu de mots, mais à eux seuls très substantiels; créer une société philanthropique dans l'intérêt général et individuel de ses membres, et appuyée fortement sur une administration sûre, scrupuleuse et prospère, en vue d'améliorer les conditions du travail par les perspectives certaines du bien-être dans l'avenir.

Le tout humblement soumis.

ARTHUR GAGNON,

Secrétaire-trésorier,

CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE.